



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE CANTARON

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN
ET DE SEISME

MODIFICATION N°1

PLAN DE ZONAGE

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRIL-D 3666

Frédéric MAC KAIN

PPR APPROUVE LE: 17 novembre 1999

PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°1 DU PPR : 2 décembre 2014

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PPR : **28 JUIL. 2015**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE EAU RISQUES

- Zone Rouge : inconstructible
- Zone Bleue : soumise à des mesures de prévention
- Em : éboulement en masse
- G : glissement
- S : reptation